



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

Le Brevet Professionnel Coiffure, diplôme national de niveau 4, certifié RNCP 38231 enregistré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) le 01-09-2023, se prépare généralement en deux ans après le CAP. Il forme à la maîtrise avancée des techniques de coupe, de coloration, de mise en forme, ainsi qu'à l'encadrement d'équipe, à la gestion commerciale et à la participation active à la direction d'un salon de coiffure, ouvrant ainsi l'accès à des responsabilités professionnelles et à une carrière qualifiée dans le secteur.

La formation peut être suivie soit par le biais d'un contrat d'apprentissage en alternance, permettant d'acquérir des compétences pratiques en salon tout en étudiant, soit par un contrat de professionnalisation, qui associe également expérience en entreprise et enseignements professionnels, selon le statut et le projet du candidat.

1. Prés requis :

Obtention du CAP Métiers de la Coiffure, et / ou du certificat de Spécialisation Coupe Couleur.

2. Objectifs pédagogiques :

À l'issue de cette formation, vous serez en capable de :

-S'informer et Communiquer :

- ✓ Collecter, sélectionner et traiter les informations
- ✓ Transmettre des informations et rendre compte
- ✓ Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

-Organiser Gérer

- ✓ Gérer les produits et les matériels
- ✓ Planifier les activités
- ✓ Animer et encadrer les personnels
- ✓ Développer la vente des produits et des services
- ✓ Participer à la gestion de l'entreprise

-Concevoir et mettre en œuvre

- ✓ Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

- ✓ Concevoir une coiffure personnalisée
- ✓ Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- ✓ Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- ✓ Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
- ✓ Créer et réaliser des coupes
- ✓ Réaliser des coupes masculines spécifiques
- ✓ Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
- ✓ Concevoir et réaliser des coiffures événementielles
- ✓ Concevoir et réaliser une taille du système pilo facial

Évaluer :

- ✓ Evaluer la satisfaction de la clientèle
- ✓ Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- ✓ Evaluer le travail du personnel

3. Dates et lieu de formation :

- Date d'entrée 01/09/2025
- Date de sortie : 02/07/2027

Lieu de formation : AEMB, 396-416 Route de Réalpanier 84270 VEDENE.

4. Modalités d'inscription et délais d'accès

L'inscription à la formation peut se faire jusqu'à la rentrée scolaire du 1er septembre 2025, et au plus tard jusqu'aux premières vacances scolaires, soit le 17 octobre 2025, après un entretien, l'étude du dossier et le test de positionnement.

5. Durée et modalités :

- Durée totale : 3214h
- Durée en centre de formation : 844h
- Dont 484h en distanciel
- Durée en entreprise : 2370 h

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

6. Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

AEMB fait tout pour favoriser l'accès à ses formations à un large public. Nous essayons dans la mesure du possible de mettre en place des moyens, matériels, pédagogiques et humains pour permettre à toute personne en situation de handicap d'avoir accès à nos actions de formation.

Nos locaux sont accessibles aux PMR, pour toute autre situation, merci de contacter notre référente Handicap Nathalie Berthet afin d'étudier les éventuelles adaptations de la formation à votre situation.

7. Les modalités, délais d'accès à la formation :

- Formation en alternance (contrat professionnel et ou contrat d'apprentissage)
- Ce Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après l'obtention du CAP Métiers de la Coiffure par apprentissage.
- Signature d'un contrat d'apprentissage de 2ans ou d'un contrat de professionnalisation.
- 11h / semaine au centre de formation.

Notre service entreprise en lien avec de nombreuses entreprises vous permet de trouver un employeur pour la signature d'un contrat.

8. Coût global : 5957 € / année * détails sur demande ou dans la convention de formation

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

9. Modalité d'évaluation :

Chez AEMB, l'année scolaire est structurée en deux semestres. Tout au long de la formation, des évaluations sont mises en place pour mesurer la progression et l'acquisition des compétences visées. Celles-ci peuvent se présenter sous diverses formes : quiz, devoirs, présentations, travaux en groupe, mises en situation pratiques, réelles ou simulées, ainsi que participation aux échanges et activités en classe. Un examen blanc est également organisé afin de préparer le candidat aux conditions réelles de l'épreuve finale.

L'évaluation terminale, nécessaire à l'obtention du diplôme, se compose d'épreuves ponctuelles organisées par l'académie de l'Éducation nationale.

Le référentiel de certification est divisé en unités, chacune regroupant des compétences et des connaissances liées aux objectifs du diplôme. Certaines de ces unités peuvent être optionnelles. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et donne lieu à une épreuve spécifique. Les candidats passent l'examen du diplôme. Chaque unité réussie (avec une note d'au moins 10 sur 20 ou grâce à la validation des acquis de l'expérience – VAE) fait l'objet d'une attestation, qui reconnaît officiellement les compétences acquises. Le diplôme est obtenu si la moyenne générale des épreuves est supérieure à 10 sur 20.

Les candidats ayant déjà validé certains blocs de compétences peuvent être dispensés des épreuves correspondantes.

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

Modalité d'obtention du diplôme :

- **Examen final ponctuel**

L'apprenti est tenu de se présenter aux examens organisés par l'Éducation nationale correspondant au diplôme prévu dans son contrat d'apprentissage. Cette obligation fait partie intégrante de sa formation et est encadrée par la réglementation en vigueur.

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences en cas de non-obtention du diplôme.

Le Brevet Professionnel Coiffure ne permet pas la validation d'équivalence ou de passerelle.

Pour plus de détails, se référer aux règlements d'examen et aux définitions des épreuves figurant en annexe de l'arrêté (consultables sur demande).

10.Méthodes mobilisées :

10.1 Les unités professionnelles :

La formation alterne des enseignements théoriques et pratiques en centre de formation avec une mise en situation réelle en entreprise, incluant ateliers techniques, démonstrations professionnelles, activités collectives, études de cas, et évaluation continue et terminale pour garantir l'acquisition de toutes les compétences du métier.

Elle mobilise des ateliers pratiques, des démonstrations, des activités en groupe, des études de cas, des travaux dirigés, des mises en situation réelle, ainsi qu'une évaluation continue et terminale via des épreuves pratiques et théoriques, le tout accompagné par des formateurs qualifiés et des professionnels de la coiffure.

Les moyens pédagogiques pour les unités professionnelles :

La pratique professionnelle :

- ✓ E1. Création, couleur, coupe, coiffage
- ✓ E2. Modification durable de la forme
- ✓ E3. Épreuve optionnelle : Coiffure événementielle ou coupe homme + entretien du système pilo-facial

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

- **Les moyens pédagogiques sont :**

- Un salon d'application conçu pour l'apprentissage, équipé de tous les outils nécessaires à la formation de chaque apprenant. Il comprend :
 - ✓ Un poste de travail individuel
 - ✓ Une tablette roulante pour le matériel et les accessoires
 - ✓ Un pied destiné à la fixation de têtes malléables pour les exercices techniques
 - ✓ Un fauteuil ergonomique adapté aux pratiques professionnelles

Et l'ensemble du mobilier ou des équipements utiles à la réalisation des activités pédagogiques

Cet espace favorise les mises en situation concrètes et l'acquisition des gestes techniques essentiels au métier.

- Un atelier bacs à shampooing : zone aménagée avec des bacs à shampooing, utilisée pour l'apprentissage et la réalisation des soins capillaires (lavage, traitements, rinçage).
- Un écran HDI servant de support visuel pour illustrer les cours avec des schémas, des démonstrations et des exemples concrets.

10.2. Les unités générales :

L'ensemble des enseignements théoriques transversaux est dispensé via la plateforme en ligne ROGER PARA, dans les locaux de l'AEMB, avec l'accompagnement et les explications d'un formateur. Ces cours visent à développer les connaissances générales et les compétences indispensables à l'obtention du diplôme et à l'insertion professionnelle.

Les moyens pédagogiques pour les unités générales :

Un espace dédié aux cours théoriques, équipé d'un écran HDI pour suivre le déroulement des leçons, de tables et de chaises confortables, ainsi que d'une connexion internet fiable.

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

L'ensemble des enseignements théoriques dits « transversaux » (physique-chimie, expression française et ouverture sur le monde, vente, gestion, législation management, arts appliqués, anglais) seront dispensés en présentiel dans les locaux de l'AEMB, en présence d'un formateur.

Ces cours visent à développer les connaissances générales et les compétences indispensables à l'obtention du diplôme et à l'insertion professionnelle.

Cet environnement facilite l'apprentissage en présentiel en offrant aux apprenants les moyens matériels nécessaires au bon déroulement des enseignements.

11. Qualification des intervenants :

Tous nos formateurs possèdent une solide expérience dans le domaine de la coiffure et proviennent du milieu professionnel. Ils sont soit titulaires d'un Brevet de Maîtrise, soit disposent d'une expérience équivalente dans la formation professionnelle. Cela garantit un accompagnement de qualité, fondé sur des compétences reconnues et une expertise métier.

11. Modalités de suivi :

- Un Référent pédagogique : La responsable de site : Mme BERTHET Nathalie
- Portail dédié apprenti, parent et entreprise
- Visites en entreprises des responsables référents
- Evaluations régulières (contrôles, examens blancs)
- Conseils de classes semestriels

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

13. Contenu de la formation :

1. Unités professionnelles :

- E1 Création, couleur, coupe, coiffage
- E2 Modification durable de la forme
- E3 Épreuve optionnelle du candidat :
 - Coupe homme et entretien du système pilo-facial
 - ou
 - Coiffure événementielle

2. Unités générales :

- E4 Gestion d'entreprise :
 - Vente conseil,
 - Management et gestion d'un salon
- E5 Sciences-technologie, arts appliqués
 - Sciences et technologie
 - Arts appliqués à la profession
- E6 Expression française et ouverture sur le monde
- Épreuve facultative : langue vivante étrangère

14. Equivalences, passerelles et validation des blocs des compétences

Comme cité plus haut , Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences en cas de non-obtention du diplôme.

Le BP Coiffure ne permet pas la validation d'équivalence ou de passerelle.

Pour plus d'information : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38232/>

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

15 . Poursuite d'études et débouchés :

Poursuites d'études :

- BTS Métiers de la Coiffure,
- CQP Maquilleur conseil animateur,
- CQP Styliste onguilaire,
- Certification Réaliser des techniques de rasage et de taille de barbe.

Débouchés :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure peut exercer en tant que salarié ou employeur dans des salons ou entreprises de coiffure, ainsi que dans des structures de production ou de distribution de produits capillaires. Il peut également intervenir dans des établissements sanitaires et sociaux (hôpitaux, maisons de retraite, centres de convalescence).

Ce diplôme permet de gérer sa propre entreprise, travailler comme coiffeur à domicile, ou occuper des fonctions telles que :

- Chef d'entreprise
- Manager,
- Chef de bac
- Emploi de coiffeur
- Responsable de salon de coiffure,
- Artisan Coiffeur
- Conseiller professionnel
- Poursuite vers un Brevet de Maîtrise Coiffure

Pour plus d'information :

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bp-coiffure#:~:text=Il%20peut%20exercer%20son%20activit%C3%A9,responsable%20technique%20ou%20conseiller%20professionnel.>

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

16. Taux de suites de parcours :

Pour l'apprentissage*

52 % sont en emploi 6 mois après la fin de la formation (*tout type d'emploi salarié*)

22 % sont inscrits en formation (*formation supérieure, redoublants, changement de filière*)

26 % sont dans d'autres cas (*recherche d'emploi, à l'étranger, indépendant, etc.*)

*Données issues du dispositif InserJeunes 2023.

Pour plus d'information : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bp-coiffure#inserjeune>

17. Autres indicateurs

[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BP\\$33608\\$BP](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BP33608BP)

Mise à jour 20/08/2025

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84